



Frais de
transfert
GRATUIT

Public

Tous corps de métiers
La certification DPE Individuel et tous
bâtiments exige des prérequis

Pré-requis

Certains domaines nécessitent des
pré-requis spécifiques.
Nous contacter pour plus d'informations.

Où ?

Dans l'un de nos 10 centres en France

Quand ?

Aller sur notre site www.cesi-certification.fr
rubrique « où et quand se certifier »

Être certifié pour exercer
son métier de
diagnostiqueur

Augmenter vos chances
de réussite avec
CESI certification

10 centres en France

Le métier de diagnostiqueur

Le diagnostiqueur immobilier est au cœur de toutes les transactions immobilières locatives ou de ventes. C'est lui qui réalise un état des lieux d'un logement ou d'un bâtiment et qui le rend conforme pour une vente ou une location. Pour cela, il sera amené à réaliser des diagnostics amiante, de performance énergétique, de gaz, d'électricité, de termites et de plomb. Sa fonction dans le secteur du bâtiment est primordiale, même d'utilité publique, puisqu'il établit un rapport sur la situation sanitaire et la sécurité d'un logement ou d'un bâtiment. Grâce à son intervention, le futur acquéreur ou futur loueur peut acheter ou louer un bien en toute connaissance de cause.

POUR FAIRE CE MÉTIER, VOUS DEVEZ VOUS CERTIFIER !

CESI certification délivre des certificats de compétences aux personnes physiques dans le domaine de l'immobilier et de l'énergie ; plus particulièrement, dans la certification de personnes spécialisées dans le conseil en rénovation énergétique et dans les diagnostics techniques immobiliers.

LE CERTIFICAT

Aujourd'hui pour exercer la fonction d'Opérateur en Diagnostic Immobilier (ODI), il est nécessaire de posséder une certification de compétences obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2007, pour la réalisation des missions de diagnostic faisant partie du dossier du diagnostic technique (Art L 271-6 du code de la construction et de l'habitation) et sa validité est de 5 ans.

LES ATOUTS DU DISPOSITIF

- Une équipe dédiée qui vous accompagne et vous propose les solutions les plus adaptées durant tout votre cycle de certification
- Le choix de passer vos épreuves comme vous le souhaitez
- 10 centres d'examens
- La liste de personnes certifiées sur notre site internet
- Dispositif de certification basé sur les exigences de la norme NF ISO/CEI 17024

*Afin de mieux accompagner nos certifiés,
CESI certification est partenaire de la chambre des
diagnostiqueurs immobiliers FNAIM.*



LA CERTIFICATION INITIALE

Comment je m'inscris ?

- 1- Je vais sur le site www.cesi-certification.fr
OU
- 2- Je contacte par téléphone au **01 44 19 23 14** ou par mail contact@cesi-certification.fr
- 3- Je télécharge le dossier de candidature
- 4- J'adresse tous les justificatifs
- 5- J'indique les domaines de certification, mes lieux et dates souhaitées



Je me connecte au site www.cesi-certification.fr rubrique nos certifications / ODI / documents spécifiques et télécharger le dossier de candidature

OU



Je téléphone à CESI certification ou une équipe est dédiée et peut répondre à mes questions



Je complète le dossier de candidature et retourne le dossier avec tous les éléments demandés en indiquant mes choix

LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION

Il se compose :

- Un examen théorique : sous forme d'un QCM
- Un examen pratique : place le candidat en situation pour évaluer ses aptitudes à réaliser les opérations propres à chaque diagnostic et spécifiques à chaque certificat



Je réponds aux QCM théorique et pratique en accès individualisé sur une plateforme numérique



Je fais mon évaluation pratique avec tous mes supports autorisés



Je m'entretiens avec l'examineur pour la mise en situation uniquement pour l'électricité



J'ai réussi !!
J'ai obtenu mon nouveau certificat

LE TRANSFERT

À tout moment, vous pouvez transférer vos certificats à CESI certification !

GRATUIT

Comment faire ?

- 1- Je retourne le dossier de transfert (www.cesi-certification.fr)
- 2- CESI certification s'occupe de votre dossier et de sa résiliation auprès de l'organisme d'origine
- 3- Obtention de votre nouveau certificat de compétence
- 4- Lancement d'une opération de surveillance documentaire (6 mois). **Une économie pour vous : cette opération peut être mutualisée avec l'opération courante.**



Je me connecte au site www.cesi-certification.fr et télécharge le dossier de transfert rubrique « nos certifications / documents spécifiques »



CESI certification s'occupe de résilier votre dossier auprès de l'organisme d'origine



J'ai réussi !!
J'ai obtenu mon nouveau certificat de compétence



Lancement de l'opération de surveillance documentaire (6 mois)



RDV sur www.cesi-certification.fr

CESI certification - 30 rue Cambronne - 75015 Paris
Tél : **01 44 19 23 14** - contact@cesi-certification.fr

10 CENTRES EN FRANCE : Aix-en-Provence, Arras, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse